



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #DM-2023-01

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du Conseil municipal, qui sera tenue le mardi 14 mars 2023 à 20h00, en la salle du Conseil, située au 390, rue Notre-Dame à Saint-Hugues, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # DM-2023-01 relative à la profondeur moyenne des lots projetés # 6 563 612 et 6 563 613 résultant d'une opération cadastrale ayant pour objectif de morceler en deux le lot # 2 707 713 correspondant au 515, rue Saint-François et ainsi créer un nouveau lot à bâtir sur la rue Yamaska.

Cette demande consiste plus précisément à autoriser une profondeur moyenne de lot inférieure au minimum requis par le règlement de lotissement no. 270-06.

En vertu des dispositions relatives aux dimensions minimales de lots présentes au tableau 5-3-A de l'article 5.3, la profondeur minimale requise pour un lot desservi est de 27,5 mètres. Or, selon le plan # 97101-GP préparé par Geneviève Patry, Arpenteur-Géomètre, en date du 1^{er} février 2023, la profondeur moyenne du lot projeté # 6 563 612 serait de 24,3 mètres, soit une dérogation de **3,2 mètres**. Le lot projeté # 6 563 613 aurait quant à lui une profondeur moyenne de 23,87 mètres soit une dérogation de **3,63 mètres**.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 14 mars 2023.

Carole Thibeault
Directrice générale
9 février 2023